

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION  
Service ingénierie territoriale**

**DÉCISION N°2023-045**

**Objet : Programmation et engagement du FEADER dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LEADER Durance Provence 2014-2020**

La Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la Convention tripartite signée le 3 novembre 2016 entre la structure porteuse du GAL Durance Provence, l'Autorité de Gestion des fonds européens et l'Agence de Services et de Paiement, ainsi que ses avenants,

VU la délibération n°17 du conseil communautaire du 28 mars 2017 portant sur le pilotage, l'animation, la gestion administrative et financière du programme LEADER Durance Provence 2014-2020,

VU la délibération n°07 du conseil communautaire du 12 janvier 2022 portant sur la délégation confiée à Mme la Présidente sur le portage du GAL Durance Provence 2014-2020,

VU l'arrêté n°116-20220314 portant sur la délégation de fonctions à Mme Sandrine COSSERAT dans les domaines de la transition écologique et citoyenne, des gens du voyage et de la gestion administrative et financière du GAL Durance Provence,

DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** Le Comité de Programmation LEADER Durance Provence, instance décisionnelle du programme, s'est réuni à plusieurs reprises afin de sélectionner, de programmer et d'attribuer les subventions LEADER des dossiers suivants :

Porteur de projet	Projet	Montant FEADER programmé	Date attribution	Date compte-rendu	Date convention	Date notification convention
Commune de Volonne	Volonne, zéro déchet zéro plastique	17 639,31 €	02/11/2022	08/11/2022	06/12/2022	06/12/2022
Alpes Provence Caravane	Innover et contribuer à l'attractivité écotouristique grâce à des synergies avec des acteurs publics et privés	43 715,98 €	02/11/2022	08/11/2022	06/12/2022	06/12/2022
Lumi'in	Démonstrateur de station de borne de recharge véhicule électrique issue de l'énergie solaire locale pouvant être dupliqué à travers le territoire	81 000,00 €	02/11/2022	08/11/2022	06/12/2022	06/12/2022
Commune des Mées	Spectacle son et lumière sur les Pénitents	72 000,00 €	27/01/2023	01/02/2023	06/03/2023	06/03/2023
Provence Alpes Agglomération	Expérimentation d'un dispositif de Participation Citoyenne Partagée	41 289,39 €	27/01/2023	01/02/2023	<i>Conventionnement en cours</i>	

Provence Alpes Agglomération	Valorisation de l'offre écotouristique de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence : Développement de l'expérience de découverte numérique	12 096,00 €	27/01/2023	01/02/2023	Conventionnement en cours
Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence	Valorisation de l'offre écotouristique de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence : Promotion et mise en marche	17 337,60 €	27/01/2023	01/02/2023	Conventionnement en cours
SDIS 04	Aménagement d'un espace d'échange jeunes sapeurs-pompiers/Ancien Sapeurs-Pompiers	55 680 €	05/09/2023	06/09/2023	13/10/2023
La Maison des possibles	Les cafés de la transition	34 546,38 €	05/09/2023	06/09/2023	06/11/2023

**ARTICLE 2 :** La convention d'attribution est le document juridique d'attribution de la subvention FEADER. Elle peut faire l'objet d'avenants. Les avenants suivants ont été signés :

Porteur de projet	Projet	Date avenant	Date notification avenant	Motif de l'avenant
Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance	Optimisation de la gestion des déchets (OMR et recyclables) sur le territoire de la CCJLVD	29/08/2022	29/08/2022	Modification du calendrier d'exécution
L'âge de faire le journal	Maison Commune : laboratoire vivant de l'économie sociale, solidaire, écologique et de l'éduc' pop'	07/12/2022	07/12/2022	Modification du calendrier d'exécution
Maison Commune	Journalisme, éducation populaire et mobilisation citoyenne en territoire rural	07/12/2022	07/12/2022	Modification du calendrier d'exécution
L'âge de faire le journal	Maison Commune : laboratoire vivant de l'économie sociale, solidaire, écologique et de l'éduc' pop'	05/09/2023	05/09/2023	Modification du calendrier d'exécution
Maison Commune	Journalisme, éducation populaire et mobilisation citoyenne en territoire rural	05/09/2023	05/09/2023	Modification du calendrier d'exécution
Association GESPER	Création d'un réseau des guides composteurs pailleurs sur le territoire	21/09/2023	21/09/2023	Modification du numéro SIRET

**ARTICLE 3 :** Le Comité de Programmation LEADER Durance Provence, instance décisionnelle du programme, s'est réuni à plusieurs reprises afin de déprogrammer les subventions LEADER des dossiers suivants :

Porteur de projet	Projet	Montant FEADER déprogrammé	Date déprogrammation	Date du compte-rendu
Alpes Durance Granulés	Création d'une unité de fabrication de granulés bois	43 362 €	27/01/2023	01/02/2023
Espace Collaboratif Equitable	Etude de faisabilité d'un projet de coopération patrimoniale et touristique Région Sud	2 715,12 €	01/03/2023	20/03/2023
Association AUTRES	Nouvelle culture de l'eau : pratiques et sensibilisation	3 600,00 €	05/09/2023	06/09/2023
Association A.P.A.J.H 04 Lou Jas	La valorisation et la réduction des déchets en restauration collective. Une approche possible.	20 111,13 €	05/09/2023	06/09/2023

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif de Marseille (situé au 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AFFICHE LE : <b>20 NOV. 2023</b>	FAIT A DIGNE-LES-BAINS, LE TREIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS
RETIRO LE :	La Présidente,
T <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	
NOMENCLATURE N° :	Patricia GRANET BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-004-200067437-20231113-DECISION\_23

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-004-200067437-20231113-DECISION\_23